

Réunion du Conseil de la MRC, Zoom, le mercredi 9 juin 2021, 20 h

Étaient présents :

M. Bruce Wafer, préfet suppléant et maire d'Escuminac
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, maire de St-Alexis-de-Matapédia
M. David Ferguson, maire de Ristigouche Sud-Est
Mme Nicole Lagacé, maire de Matapédia
M. Christian LeBlanc, maire de Maria
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise
M. Steven Parent, représentant de Carleton-sur-Mer
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Yvan St-Pierre, maire de Nouvelle

Aussi présent :

M. David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier

Était absent :

M. Mathieu Lapointe, préfet et maire de Carleton-sur-Mer

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 12 mai 2021;**
- 3. Adoption du règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle de la MRC Avignon;**
- 4. Adoption du Plan d'intervention et d'affectation des ressources AEQ de la MRC Avignon 2021;**
- 5. Adoption du Plan de vitalisation de la MRC Avignon 2021;**
- 6. Offre de service FQM – Révision de la structure salariale, exercice initial d'équité salariale et révision des politiques en ressources humaines;**
- 7. Adjudication du contrat matières recyclables « Collecte, Transport, Tri et Traitement des matières recyclables APO - 2021-2024 » (39 mois);**
- 8. Service d'accueil aux nouveaux arrivants (SANA) – Protocole d'entente MRC-CJE 2021-2023;**
- 9. Amélioration des milieux de vie :**
 - 9.1 Cadre Politique AMV;
 - 9.2 Recommandations du comité d'analyse;

9.3 Projets acceptés au Fonds discrétionnaire;

10. Fonds d'engagement social éolien (FES) – recommandations du comité d'analyse :

10.1 Boralex;

10.2 Innergex;

11. Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier, M. David Bourdages, à accepter des offres de règlement hors cour sur recommandation des avocats;

12. Cadre Politique FIP;

13. Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs;

14. Délégation forestière – saison 2021-2022 – Contributions au fonds forestier;

15. Avis d'intention de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Avignon;

16. Nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application des règlements;

17. Demande d'appui au Conseil de la MRC Avignon - Projet FAIR 2021-2022 de la Municipalité de Nouvelle;

18. Achat local;

19. FQM – Nomination;

20. Services de garde;

21. Projet d'utilisation du fonds COVID-Numérique;

22. Plan de communauté de la démarche en développement social Avignon;

23. Correspondance;

24. Période de questions;

25. Levée de l'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour Conseil 9 juin 2021. 2 pages.*

Il est PROPOSÉ par : Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

CM-2021-06-09-333

D'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA MRC DU 12 MAI 2021

Document déposé :

MRC AVIGNON. *PV Conseil 12 mai 2021*. 24 pages.

CM-2021-06-09-334

Il est PROPOSÉ par : Christian LeBlanc
et résolu unanimement

D'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 12 mai 2021.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-001 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC AVIGNON

Résolution n° CM-2021-06-09-335 concernant l'adoption du Règlement n° 2021-001 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle de la MRC Avignon

ATTENDU que le Règlement n° 2018-006 sur la gestion contractuelle a été adopté par la MRC le 12 février 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU que la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance régulière du Conseil de la MRC Avignon du 12 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-335

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que le présent règlement soit adopté et qu'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 2018-006 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

▪ Livre des règlements

ORIGINAL : MAMH

4. ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTION DES RESSOURCES AEQ DE LA MRC AVIGNON 2021

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Outil d'aide à la réflexion pour identifier les interventions stratégiques*. Date N/D. 12 pages.

Résolution n° CM-2021-06-09-336 concernant l'adoption du Plan d'intervention et d'affectation des ressources AEQ de la MRC Avignon 2021

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a signé le 10 mars 2021 une convention avec le MEI afin de déployer sur son territoire le volet Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT que la convention prévoit l'obligation d'adopter un Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 3 mois après la signature de l'Entente, soit le 10 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le comité AEQ de la MRC Avignon s'est réuni afin d'orienter le PIAR et le déposer au Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-336

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

D'adopter le Plan d'intervention et d'affectation des ressources AEQ de la MRC Avignon 2021 déposé et soutenu par le comité AEQ.

ORIGINAL : Accès entreprise Québec – MEI, Claude Drapeau

c. c.

**Sarah Gonthier, conseillère aux entreprises
Joane Labillois, conseillère aux entreprises**

5. ADOPTION DU PLAN DE VITALISATION DE LA MRC AVIGNON 2021

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Cadre de vitalisation – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Volet 4 – Fonds régions et ruralité*. Date N/D. 24 pages.

Résolution n° CM-2021-06-09-337 concernant l'adoption du Plan de vitalisation de la MRC Avignon 2021

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a signé le 10 mars 2021 une convention avec le MAMH afin de déployer sur son territoire le volet 4 du FRR – Entente de vitalisation;

CONSIDÉRANT que la convention prévoit l'obligation d'adopter un Plan de vitalisation élaboré par le comité de Vitalisation de la MRC, et ce, dans les 3 mois après la signature de l'Entente;

CONSIDÉRANT Que le comité Vitalisation de la MRC Avignon s'est réuni afin d'élaborer le Plan de vitalisation;

CONSIDÉRANT que le comité Vitalisation de la MRC Avignon a déposé ledit plan et en recommande l'adoption par le Conseil de la MRC après lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CM-2021-06-09-337

D'adopter le Plan de vitalisation de la MRC Avignon 2021 déposé et soutenu par le comité de Vitalisation.

ORIGINAL : MAMH, Sébastien Lévesque

c. c.

**Aude Buevoz, agente de développement
Claude Cyr, agent de développement**

6. OFFRE DE SERVICE FQM – RÉVISION DE LA STRUCTURE SALARIALE, EXERCICE INITIAL D'ÉQUITÉ SALARIALE ET RÉVISION DES POLITIQUES EN RESSOURCES HUMAINES

Document déposé :

FQM. Offre de service – Service en ressources humaines et relations de travail – Révision de la structure salariale, exercice d'équité salariale et révision des politiques en ressources humaines. 26 mai 2021. 13 pages.

Résolution n° CM-2021-06-09-338 concernant l'adoption de l'offre de service de la FQM relativement à la révision de la structure salariale, exercice initial d'équité salariale et révision des politiques en ressources humaines

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2021 sont de 120 \$ à 180 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité et le besoin pour la MRC Avignon de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la MRC Avignon de réaliser une révision de sa structure salariale, un exercice d'équité salariale et une révision des politiques en ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la FQM a déposé une offre de service non fermée évaluant les travaux à 18 900 \$ plus les taxes et répondant aux besoins de la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-338

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

QUE la MRC Avignon accepte l'offre de service de la FQM afin d'effectuer les travaux de révision des politiques en ressources humaines et le processus d'équité salariale.

ET

Que la MRC Avignon mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ET

Que la MRC Avignon mandate monsieur David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'assurer la réalisation des travaux et à signer l'offre de service de la FQM.

ORIGINAL : David Bourdages, directeur général

c. c.

**Nancy Gauvin, adjointe administrative
Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration
Héloïse Desgagnés, FQM**

7. ADJUDICATION DU CONTRAT MATIÈRES RECYCLABLES « COLLECTE, TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES APO – 2021-2024 » (39 MOIS)

**Résolution n° CM-2021-06-09-339 concernant l'adjudication du
contrat matières recyclables « Collecte, Transport, Tri et Traite-
ment des matières recyclables APO – 2021-2024 » (39 mois)**

CONSIDÉRANT que les MRC d'Avignon et de Bonaventure ont procédé à un processus d'appel d'offres de « Collecte, Transport, Tri et Traitement des matières recyclables APO – 2021-2024 » (39 mois);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture des soumissions le 19 mai 2021, les MRC d'Avignon et de Bonaventure ont reçu deux soumissions, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Montant de la soumission
Groupe Bouffard inc.	3 502 328.51 \$
Exploitation JAFFA	3 615 088.51 \$

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse conforme est celle de Groupe Bouffard;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CM-2021-06-09-339

Que la MRC d'Avignon adjudge le contrat APO 2021-2024 (39 mois) à Groupe Bouffard pour un montant de 3 502 328.51 \$ (taxes incluses).

ORIGINAL : David Bourdages, directeur général

c. c.

MRC de Bonaventure, François Bujold, directeur général
Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

8. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE MRC-CJE 2021-2023 RELATIVEMENT AU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS - MIFI

Document déposé :

MRC AVIGNON, CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI AVIGNON – BONAVENTURE ET SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS AVIGNON – BONAVENTURE. *Service d'accueil aux nouveaux arrivants (SANA) – Projet de protocole d'entente MRC-CJE 2021-2023.* Date N/D. 7 pages.

Résolution n° CM-2021-06-09-340 concernant l'autorisation de signature de l'entente MRC-CJE 2021-2023 relativement au programme d'appui aux collectivités – MIFI

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a déposé en novembre 2020 une demande de subvention conjointe avec la MRC de Bonaventure au Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI) afin de soutenir les services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants dans les deux MRC;

CONSIDÉRANT que ladite demande fut élaborée avec le soutien important CJE et déposée au Programme d'appui aux collectivités;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a été désignée pour représenter les deux MRC et conclure une entente avec le MIFI;

CONSIDÉRANT qu'une Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles est intervenue entre MRC d'Avignon et le MIFI pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le MIFI a accepté ladite demande et a établi les tarifs et approuvé les montants alloués;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure a assumé certains coûts pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que les MRC de Bonaventure et d'Avignon souhaitent maintenir le partenariat développé avec le CJE Avignon-Bonaventure et avoir accès à l'expertise unique de cette organisation pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2023, et ce, afin de réaliser son Plan d'Action de la MRC en matière d'Attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles – 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'action travail chaleurs inc. est un organisme à but non lucratif imputable de la gestion du CJE, dont l'expertise unique ne se retrouve pas sur le territoire desservi.

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-340

Il est PROPOSÉ par : Christian LeBlanc
et résolu unanimement

Que le conseil autorise et mandate le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente MRC-CJE 2021-2024.

ORIGINAL : David Bourdages, directeur général

c. c.

**MRC de Bonaventure, Francois Bujold, directeur général
Ronald Ménard, directeur général CJE**

9. AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE

9.1 Cadre Politique AMV

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Politique de financement – Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie*. 9 juin 2021. 16 pages.

Résolution n° CM-2021-06-09-341 concernant l'adoption de la Politique de financement – Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie

CONSIDÉRANT que le Programme de financement – Fonds de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie a été adopté en juin 2020;

CONSIDÉRANT que selon le FRR (Fonds régions et ruralité) une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie doit être maintenue à jour;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon a revu ses outils de soutien aux communautés et projets structurants dans le but de mieux soutenir la revitalisation et le développement sur son territoire et que des modifications ont été proposées à la politique de financement – Fonds de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CM-2021-06-09-341

D'adopter la version modifiée déposée ce 9 juin 2021 de la Politique de financement – Fonds de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie.

ORIGINAL : Claude Cyr, agent de développement

c. c. Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9.2 Recommandations du comité de suivi

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Liste des projets acceptés au comité d'analyse au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*. 4 juin 2021. 1 page

Résolution n° CM-2021-06-09-342 concernant l'adoption des recommandations du comité d'analyse FSPSAMV du 4 juin 2021

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse du FSPSAMV du 4 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-342

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les recommandations du comité d'analyse du 4 juin 2021 en référence au document déposé.

ORIGINAL : Claude Cyr, agent de développement

c. c.

Nancy Gauvin, adjointe administrative
Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9.3 Projets acceptés au Fonds discrétionnaire

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Fonds discrétionnaire AMV – décembre 2020 à mai 2021 – 10 projets*. Date N/D. 1 page.

Résolution n° CM-2021-06-09-343 concernant l'adoption des recommandations du comité d'analyse Fonds discrétionnaire du 4 juin 2021

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse du Fonds discrétionnaire du 4 juin 2021

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-343

Il est PROPOSÉ par : Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les recommandations du comité d'analyse du Fonds discrétionnaire du 4 juin 2021 en référence au document déposé.

ORIGINAL : Claude Cyr, agent de développement

c. c.

Nancy Gauvin, adjointe administrative
Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

10. FONDS D'ENGAGEMENT SOCIAL ÉOLIEN (FES) – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE

10.1 Innergex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Innergex – recommandations du comité d'analyse*.
9 juin 2021. 3 pages.

Résolution n° CM-2021-06-09-344 concernant l'adoption des recommandations du comité d'analyse – Innergex

Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CM-2021-06-09-344

Que la MRC Avignon adopte les recommandations du comité d'analyse Innergex en référence au document déposé.

ORIGINAL : Aude Buévoz, agente de développement

c. c. Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.2 Boralex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Boralex – recommandations du comité d'analyse*.
9 juin 2021. 1 page.

Résolution n° CM-2021-06-09-345 concernant l'adoption des recommandations du comité d'analyse – Boralex

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CM-2021-06-09-345

Que la MRC Avignon adopte les recommandations du comité d'analyse Boralex en référence au document déposé.

ORIGINAL : Aude Buévoz, agente de développement

c. c. Nancy Gauvin, adjointe administrative

11. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À ACCEPTER DES OFFRES DE RÈGLEMENT HORS COUR SUR RECOMMANDATION DES AVOCATS

Résolution n° CM-2021-06-09-346 concernant l'autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à accepter des offres de règlement hors cour sur recommandation des avocats

CONSIDÉRANT qu'il est possible, pour diverses situations et circonstances, qu'une entente hors cour puisse être préférable à un procès lorsqu'il y a risque, selon la défense soulevée, de perdre la cause et ainsi engager des frais de justice supplémentaires;

CONSIDÉRANT que cette situation peut survenir dans différents dossiers relevant entre autres, mais non limitativement, des services aux entreprises et/ou de l'application des règlements de contrôle intérieurs;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-346

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. David Bourdages, à accepter les offres de règlement hors cour sur recommandation des avocats.

ORIGINAL : David Bourdages, directeur général

c. c.

Laurent Nadeau, aménagiste
Guillaume Allard Thérien, aménagiste par intérim
Joane Labillois, conseillère aux entreprises
Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

12. CADRE POLITIQUE FIP

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Politique de financement – Fonds d'interventions prioritaires*. 9 juin 2021. 17 pages.

Résolution n° CM-2021-06-09-347 concernant l'adoption de la Politique de financement – Fonds d'interventions prioritaires

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon a revu ses outils de soutien aux communautés et projets structurants dans le but de mieux soutenir la revitalisation et le développement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon a résolu de créer un Fonds d'intervention prioritaire répondant aux objectifs du Volet 2 du FRR (Fonds régions et ruralité) et permettant de mieux soutenir les projets supra-locaux et stratégiques;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon se doit d'adopter une politique afin d'encadrer ce Fonds;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-347

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

D'adopter la Politique de financement – Fonds d'interventions prioritaires telle que déposée au 9 juin 2021.

ORIGINAL : Claude Cyr, agent de développement

c. c. Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

13. RÉSEAU DE PROTECTION ANIMALE BAIE-DES-CHALEURS

Document déposé :

MRC AVIGNON ET BONAVENTURE. *Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs (RPABDC) et règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens.* 9 juin 2021. 97 pages.

Résolution no CM-2021-06-09-348 concernant le Réseau de protection animale de la Baie-des-Chaleurs

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitent maintenir l'Entente avec le RPABDC concernant l'application des règlements portant sur l'encadrement des chiens et que cette entente doit être revue;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

CM-2021-06-09-348

De mandater un comité constitué de membres du Conseil (Steven Parent, Mathieu Lapointe et Cynthia Dufour) accompagné par le directeur général et une conseillère aux entreprises, afin de proposer une modification à l'entente dans les meilleurs délais.

ORIGINAL : David Bourdages, directeur général

c. c.

**Sarah Gonthier, conseillère aux entreprises
Nancy Gauvin, adjointe administrative**

14. DÉLÉGATION FORESTIÈRE – SAISON 2021-2022 – CONTRIBUTIONS AU FONDS FORESTIER

Résolution n° CM-2021-06-09-349 concernant l'adoption des contributions au fonds forestier

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est tenue d'adopter annuellement les contributions au fonds forestier, celles-ci étant calculées selon le nombre de mètre/cube récolté;

CONSIDÉRANT lesdits taux déposés dans le document annexé aux présentes;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-349

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC Avignon approuve les taux en \$/m³ selon le document déposé et que ces contributions soient affectées au fonds forestier de la MRC.

ORIGINAL : GFCBDC, Pierre-Luc Desjardins, ingénieur forestier

15. AVIS D'INTENTION DE RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC AVIGNON

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Modèle révision SCR*. 27 janvier 2021. 4 pages.

Résolution n° CM-2021-06-09-350 concernant l'avis d'intention de révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 12 de la loi sur la sécurité incendie (L.Q., 2000, c.20), la MRC Avignon a l'obligation d'établir un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les municipalités régionales de comté doivent établir, en liaison avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon se doit d'entreprendre la révision de son schéma de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-350

Il est PROPOSÉ par : Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

QUE le Conseil de la MRC Avignon décrète d'amorcer le processus de révision de son schéma de couverture de risques, le tout en conformité avec l'article 12 de la loi sur la sécurité incendie (L.Q., 2000, C.20);

ET

QUE le Conseil de la MRC Avignon autorise, monsieur David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer tous les documents s'y afférents.

ORIGINAL : David Bourdages, directeur général

c. c.

**Ministère de la Sécurité publique, Sophie Fortier
Chefs pompiers de la MRC Avignon
Aude Buévoz, agente de développement
Christine Henry, technicienne en prévention des incendies**

16. NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Résolution n° CM-2021-06-09-351 concernant la nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application des règlements

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon, en vertu de l'article 165 du Code municipal du Québec ainsi que la Loi sur les compétences municipales, peut nommer tous autres officiers, les destituer et les remplacer pour assurer l'exécution de ses ordonnances et des prescriptions de la loi;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de nommer une personne, idéalement celle occupant le poste d'aménagiste, pouvant agir à titre :

- D'inspecteur en bâtiment et en environnement, pour et au nom de la MRC, qui veillera à l'application des règlements et lois applicables aux fonctions, l'émission de permis, l'inspection du territoire et des propriétés, la délivrance d'avis d'infraction, la délivrance de constats d'infraction;
- D'inspecteur désigné pour l'application des règlements de contrôle intérimaire suivants, ainsi que leurs amendements : Règlement de contrôle intérimaire de la Municipalité régionale de comté d'Avignon 020-83;
- De fonctionnaire désigné par la Municipalité pour l'application des règlements de contrôle intérimaire de la MRC Avignon suivants ainsi que leurs amendements : Règlement de contrôle intérimaire de la Municipalité régionale de comté Avignon 020-83, Règlement de contrôle intérimaire sur l'abattage d'arbres sur les forêts privées du territoire de la MRC Avignon 2002-002;
- D'inspecteur responsable de l'émission des permis pour la MRC, désigné pour l'application des Règlements de contrôle intérimaire suivants ainsi que leurs amendements : Règlement de contrôle intérimaire de la Municipalité régionale de comté Avignon 020-83, Règlement de contrôle intérimaire sur l'abattage d'arbres sur les forêts privées du territoire de la MRC Avignon 2002-002;

- D'officier municipal responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22 ;
- D'officier municipal responsable de l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection Q-2, r. 35.2;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de préciser de nouvelles fonctions relatives au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-351

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

De nommer monsieur Laurent Nadeau, aménagiste de la MRC Avignon et fonctionnaire désigné pour l'application des règlements sous l'autorité de la MRC Avignon tel que décrit ci-haut;

Que monsieur Laurent Nadeau est autorisé, nommément, mais non limitativement :

- À étudier les demandes, vérifier la conformité et délivrer les permis ou les certificats requis;
- Procéder aux inspections requises, entre autres, mais non limitativement à inspecter le territoire de la MRC Avignon ainsi que les propriétés afin de documenter tout dossier relatif aux lois et règlements sous la juridiction et la responsabilité de la MRC Avignon;
- Transmettre les informations colligées aux services ou experts requis au dossier afin de faire respecter les lois et règlements en vigueur;
- S'adjoindre tout expert ou professionnel pouvant le soutenir dans ses fonctions afin de documenter un dossier, inspecter une propriété ou toutes autres tâches requises par la fonction d'inspecteur;
- Émettre des constats d'infraction;
- Faire enlever les obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux.

ORIGINAL : Laurent Nadeau, aménagiste

17. DEMANDE D'APPUI AU CONSEIL DE LA MRC AVIGNON – PROJET FAIR 2021-2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE. *Demande au conseil des maires de la MRC Avignon – Projet FAIR 2021-2022 de la Municipalité de Nouvelle.*
26 mai 2021. 1 page.

Résolution n° CM-2021-06-09-352 concernant une demande d'appui au Conseil de la MRC Avignon – Projet FAIR 2021-2022 de la Municipalité de Nouvelle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nouvelle a déposé un projet dans le cadre du programme FAIR (volet 4) 2021-2022 auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) concernant la réfection de la « Piste d'hébertisme des Quatre-Temps »;

CONSIDÉRANT le partenariat établi entre la Municipalité de Nouvelle, le Centre de services scolaire René-Lévesque, propriétaire du lot # 4 184 275, ainsi que M. Thomas Williamson, propriétaire du lot # 4 184 262, qui permettra la réfection de la piste d'hébertisme ci-haut mentionnée et l'utilisation de cette dernière par la population et autres visiteurs;

CONSIDÉRANT l'apport significatif que cette mise à niveau d'une infrastructure à potentiel récréotouristique aura sur la bonification de l'offre de plein air pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT que pour que le projet soit approuvé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, la MRC Avignon doit donner un avis favorable au projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Christian LeBlanc
et résolu unanimement

CM-2021-06-09-352

Que le Conseil de la MRC Avignon donne un avis favorable au projet de réfection de la piste d'hébertisme sur des terrains appartenant au Centre de services scolaire René-Lévesque et à monsieur Thomas Williamson.

ORIGINAL : Municipalité de Nouvelle, Marie-Lise Tremblay, responsable du développement économique et culturel

c. c. Aude Buévoz, agente de développement

18. ACHAT LOCAL

Document déposé :

MRC AVIGNON ET BONAVENTURE. *Dépôt d'une demande de financement – Projet de stimulation de l'achat local.* Juin 2021. 9 pages.

Résolution n° CM-2021-06-09-353 concernant le dépôt d'une demande de financement – Projet de stimulation de l'achat local

CONSIDÉRANT l'importance du soutien à l'achat local;

CONSIDÉRANT le sondage réalisé auprès des entrepreneurs locaux;

CONSIDÉRANT la collaboration avec la MRC de Bonaventure et la Chambre de commerce pour créer un projet de stimulation de l'achat local à plusieurs facettes, qui pourrait être appuyé par le Fonds de la FCCQ;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-353

Il est PROPOSÉ par : Steven Parent
et résolu unanimement

Que soit autorisé le dépôt de la demande d'aide financière de 25 000 \$;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. David Bourdages, soit autorisé à signer la demande d'aide financière et le dépôt du formulaire à la FCCQ.

ORIGINAL : Sarah Gonthier, conseillère aux entreprises

19. FQM - NOMINATION

Résolution n° CM-2021-06-09-354 concernant une nomination relativement à l'assemblée générale annuelle de la FQM

CONSIDÉRANT l'assemblée générale annuelle de la FQM le 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de déposer toute proposition de résolution par écrit et supportée par une résolution du Conseil avant le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC devra confirmer son représentant par résolution;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-354

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC Avignon nomme comme représentant de la MRC lors de l'assemblée générale annuelle de la FQM 2021, Mathieu Lapointe.

ORIGINAL : Mathieu Lapointe, préfet

c. c. Nancy Gauvin, adjointe administrative

20. SERVICES DE GARDE

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Services de garde – État de situation et plan d'actions*.
Date N/D. 16 pages.

Résolution n° CM-2021-06-09-355 concernant les services de garde

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre amplifiée par la pénurie de places en services de garde;

CONSIDÉRANT les démarches collaboratives en cours avec le CISSS, le CSSRL et la MRC Bonaventure;

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser un plan d'action concret et efficace pour que celui-ci soit appuyé politiquement;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Steven Parent
et résolu unanimement

CM-2021-06-09-355

Qu'une ressource soit engagée par la MRC Avignon pour travailler sur l'ouverture de nouvelles places en services de garde et qu'un montant de 20 000 \$ soit réservé pour ce projet;

Que cette ressource travaille pour le territoire d'Avignon et de Bonaventure, et que la moitié des dépenses impliquées pour l'embauche de cette ressource soit facturée à la MRC Bonaventure;

Que David Bourdages soit mandaté pour procéder à l'embauche de cette ressource.

Que les fonds pour couvrir cette action soient pris dans l'enveloppe COVID.

ORIGINAL : David Bourdages, directeur général

c. c.

Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration
Nancy Gauvin, adjointe administrative

21. PROJET D'UTILISATION DU FONDS COVID-NUMÉRIQUE

Résolution n° CM-2021-06-09-356 concernant un projet d'utilisation du fonds COVID-Numérique

CONSIDÉRANT les balises d'utilisation des fonds de 852 305 \$ obtenus le 23 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir l'intégration d'équipements TIC pour faciliter les rencontres virtuelles et leurs diffusions;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les communautés de la MRC Avignon en ces moments de relance;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-06-09-356

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

D'affecter les fonds de 852 305 \$ pour faire face aux impacts de la COVID-19 de la façon suivante :

- a) 20 000 \$ par municipalité afin d'acquérir et/ou adapter les équipements TIC et ainsi rendre possible et facilement les rencontres virtuelles;
- b) 200 000 \$ comme appariement pour le Programme Logement avec la Regroupement des MRC;
- c) 150 000 \$ pour augmenter les fonds d'accompagnement aux entreprises (décision du 12 mai 2021);
- d) 30 000 \$ pour augmenter les fonds d'honoraires professionnels pour accompagner les entreprises et organisations (décision du 12 mai 2021);
- e) 252 305 \$ pour soutenir l'implantation et l'aménagement des locaux de la MRC, l'acquisition d'équipements TIC portables ou fixes et/ou pour soutenir les fonds existants à la MRC et requérants des rehaussements pour soutenir les communautés en temps de post-COVID.

ORIGINAL : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

c. c. Nancy Gauvin, adjointe administrative

22. PLAN DE COMMUNAUTÉ DE LA DÉMARCHE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL AVIGNON

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Plan de communauté 2021-2022 – Démarche en développement social Avignon*. Date N/D. 3 pages.

Résolution n° CM-2021-06-09-357 concernant l'adoption du Plan de communauté 2021-2022 de la démarche en développement social Avignon

CONSIDÉRANT la démarche en développement social de la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Steven Parent
et résolu unanimement

CM-2021-06-09-357

Que la MRC Avignon adopte son Plan de communauté en développement social 2021-2022.

ORIGINAL : Matthieu Paradis, agent de développement social

c. c.

Nancy Gauvin, adjointe administrative
Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

23. CORRESPONDANCE

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Correspondance*. Date N/D. 26 pages.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
QUE l'assemblée soit levée.

CM-2021-06-09-358

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Mathieu Lapointe

David Bourdages